

Séance du 22 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit,  
Le vingt-deux octobre, à vingt heures,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,  
sous la présidence de Monsieur Christian CHARVET, Maire.

Date de la convocation : 17 Octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Christian Charvet, Maire, M<sup>mes</sup> Geneviève HELFENSTEIN, Martine POUURET ROCARD, Sandrine PAIN et M. Jacky PERREAZ, Adjoints, MM. René FAURE, Patrick POUURET, Dominique GIMELLE, Jacques PERAZIO, Jocelyn CLERC et Mme Laurence FRIOL, conseillers municipaux.

Excusés : M. Jacky BOUURED, M<sup>me</sup> Sylvie BLANCHARD, conseillers municipaux.

Absente non excusée : M<sup>me</sup> Mélanie LE GOFF, conseillère municipale.

Pouvoirs donnés :

M<sup>me</sup> Sylvie BLANCHARD a donné pouvoir à M. Christian CHARVET

M. Jacky BOUURED a donné pouvoir à M. René FAURE

Secrétaire de séance : M. Patrick POUURET.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

I - Approbation du compte rendu du 17 septembre 2018 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - Présentation des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation :  
aucune.

III - Délibérations :

N° D 2018 10 1 : Tarif forfaitaire pour l'utilisation de la salle des fêtes aux associations extérieures à la Commune

Monsieur le Maire demande avis au Conseil municipal concernant les associations extérieures à la Commune qui proposent des activités pendant l'année scolaire : il propose de fixer pour l'utilisation de la salle des fêtes un tarif d'un montant de 300 € pour la saison.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 abstention, 0 contre :

- Décide de permettre aux associations extérieures d'utiliser la salle des fêtes pour les activités pour un tarif d'un montant de 300 euros pour la saison.

Le tarif sera mis en place à compter de l'année scolaire 2019/2020.

#### **N° D 2018 10 2 : Remboursement d'une bâche de chapiteau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Balme Etrange a abîmé la bâche d'un chapiteau appartenant à la commune lors d'un emprunt.

L'association s'engage à rembourser l'achat d'une nouvelle bâche qui s'élève à 252 € (promotion exceptionnelle).

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce remboursement qui fera l'objet de l'émission d'un titre à l'encontre de cette association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 abstention, 0 contre :

- **DECIDE** d'émettre un titre à l'encontre de l'association Balme Etrange de 252 € correspondant à l'achat d'une nouvelle bâche.
- **CHARGE** monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à M. Le Trésorier du Centre des Finances de LA-CHAPELLE-EN-VERCORS.

#### **N° D 2018 10 3 : Virement de crédits pour l'acquisition de véhicules, DM N° 1 du budget eau**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
218 (21) : Autres immobilisations corporell	37,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	37,00
	<b>37,00</b>		<b>37,00</b>

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	37,00		
61523 (011) : Réseaux	-37,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>37,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>37,00</b>

12 voix POUR, 0 abstention, 1 contre

#### **N° D 2018 10 4 : Tarif garderie pendant la pause méridienne lorsqu'il n'y a pas repas à la cantine pour l'année scolaire 2018-2019**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de fixer un tarif de garderie pendant la pause méridienne lorsqu'un enfant, ayant un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) qui l'oblige à un régime particulier non proposé par le traiteur, est accueilli pendant cette pause.

Ce tarif pourrait s'appliquer en cas de situation exceptionnelle à l'appréciation du Maire.

Monsieur le Maire propose un tarif de 1 euros journalier pour toute la pause méridienne et d'établir un avenant au règlement de la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 abstention, 0 contre :

- **FIXE** le tarif de 1 euros journalier pour toute la pause méridienne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au règlement de la cantine

#### **IV - Commissions communales :**

Fleurissement : les pensées ont été livrées. Le « poilu » a été nettoyé en prévision de la cérémonie commémorative.

Cérémonies / Fêtes : rappel de la cérémonie du 11/11 qui aura lieu à 10 H 45 au monument aux morts qui sera suivi d'un apéritif et d'un repas à la salle des fêtes. Le traiteur a été contacté ; la décoration des tables sera sur le thème de la République. Le repas caillettes aura lieu le 3 décembre 2018.

Camping : le chiffre d'affaires s'élève pour la saison 2018 à 25 251 € contre 26 800 € l'année dernière ; un chiffre plus élevé que l'année 2016 mais tout à fait correct si l'on compare aux autres campings du Royans.

M. Gimelle informe les membres présents que le camping a perdu ses étoiles. Ceci est dû à des équipements très vieillots : sanitaires, carrelage... Les canalisations sont partiellement bouchées. M. Gimelle propose d'étudier en commission des aménagements pour l'ensemble. Il propose en outre la possibilité d'installer des mobil homes, une roulotte et de faire une pièce pour les cyclistes et randonneurs. Dossier à suivre.

Il a été constaté que 3 lampadaires brillaient en permanence sur le parvis de l'Aqueduc. MM. Gimelle et Faure s'en occupent.

Communication : la parution du bulletin municipal est prévue en décembre.

PNRV : M. Gimelle fait part aux membres présents qu'il a assisté à une importante réunion qui concernait notamment la révision de la charte du Parc Naturel Régional du Vercors. Il rappelle que le Parc est régi par une convention. La charte actuelle a été prolongée jusqu'en 2023.

Ecole : Mme Poudret Rocard fait état de 4 agents sur 4 en arrêt à l'école et qu'il a fallu pallier le remplacement du personnel en faisant appel à l'association ARCHER mais aussi à une agence d'intérim, START PEOPLE de Saint-Marcellin.

#### **V- Courriers divers :**

Sénateurs et AMD de la Drôme : lecture du courrier d'invitation à assister au congrès des Maires de France du 19 au 22 novembre 2018 à Paris.

Yapas photo : M. le Maire présente l'association, des personnes passionnées par la photo, qui proposent une exposition ambulante dans le Royans-Vercors. Le conseil municipal est d'accord sur le principe. Contact sera pris pour l'organisation.

Camping Car Club Rhône Alpes (CCCRA) : ce club organise chaque année à destination de ses adhérents des réunions de proximité. Celle-ci se déroulera du 12 au 14/04/2019 au camping

municipal qui accueillera 35 campings cars, soient 65 personnes environ. Ayant besoin d'un gîte d'étape pour ce « rassemblement », M. le Maire propose de louer la salle du lac pour ce week-end. L'ouverture du camping se fera donc un peu avant le 12/04/2019. Réponse a été faite à M. MILLOT, secrétaire du CCCRA ; nous attendons sa confirmation.

#### **VI - Questions diverses :**

Musée des Santons : la commune de St Thomas-en-Royans organise une sortie le 6 décembre prochain, en faveur des personnes âgées, au musée des santons à Villard de Lans au prix de 5 €. L'information sera diffusée.

Agés et Vies : M. Boutineau serait éventuellement intéressé par le terrain, situé à la zone artisanale pour le projet de développement de structures pour les personnes âgées. Cependant, le PLU doit être modifié ; le terrain drainé et empierré prêt à recevoir des constructions. La municipalité pourra l'envisager si un engagement écrit et ferme est envoyé à la commune.

M. Gimelle suggère de diminuer le terrain du camping municipal, côté Ouest. Dossier à l'étude.

Travaux en mairie : M. le Maire propose aux élus de lancer les travaux de création de deux bureaux dans la salle du conseil. Accord du Conseil Municipal. M. le Maire contactera les entreprises.

Aménagement du centre bourg : M. le Maire explique que le Département de la Drôme lui a fortement conseillé d'inclure dans le projet l'achat, la démolition des tènements Muraz et Dom Pizza et le réaménagement ainsi que la création d'une passerelle en encorbellement sur le pont du ruisseau rouge ; ce qui implique un surcoût de 800 000 € HT.

Il contactera à nouveau Mme Mouton, Présidente du Conseil Départemental 26 afin de demander des financements complémentaires.

La séance est levée à 21 h 30.

#### **Signature des membres du Conseil municipal :**

1<sup>ère</sup> Adjointe : Mme Geneviève HELFENSTEIN

2<sup>ème</sup> Adjointe : Mme Martine  
POUDRET ROCARD

3<sup>ème</sup> Adjointe : Mme Sandrine PAIN

4<sup>ème</sup> Adjoint : M. Jacky PERREAZ

M. Dominique GIMELLE :

M. René FAURE :

M. Jacques PERAZIO :

Mme Laurence FRIOL :

Mme Sylvie BLANCHARD :  
(a donné pouvoir à M. Charvet)

M. Jacky BOUCHARD :  
(a donné pouvoir à M. Faure)

M. Jocelyn CLERC :

**Le Secrétaire de séance,**  
M. Patrick POUDRET

**Le Maire,**  
Christian CHARVET